

# ROBBINS®

from **Armstrong**

## Guide d'entretien des planchers et de garantie des produits



## Directives de soin et d'entretien des planchers Robbins® au fini ForEver II™ et au fini satiné ForEver II

Le soin et l'entretien appropriés permettent de conserver au plancher sa plus belle apparence. Il suffit de suivre nos étapes d'entretien et de prévention suivantes.

### Entretien initial :

Après l'installation, nettoyer le plancher avec le Nettoyant pour plancher de bois franc Robbins. Si le plancher a été collé en place, enlever tout résidu d'adhésif avec le produit approprié.

### Entretien de routine soutenu :

1. Passer l'aspirateur, le balai ou la vadrouille à sec une fois par semaine, ou plus au besoin. La tête de l'aspirateur doit être une brosse ou un feutre et un accessoire baguette est préférable. Ne pas utiliser un aspirateur à barrette de battage ou à tête dure. On recommande fortement d'utiliser la vadrouille Armstrong à tête pivotante avec housse de tissu éponge, afin d'éliminer les particules plus fines de saleté granuleuse et de saleté qui pourraient érafler les planchers de bois franc.
2. Essuyer immédiatement toute substance renversée ou saleté entraînée. Pour nettoyer une tache, appliquer le Nettoyant Armstrong™ pour planchers de bois franc et laminés sur un chiffon bien propre et frotter la tache. Ne jamais appliquer un traitement à base de cire sur un plancher enduit d'uréthane.
3. Nettoyer régulièrement le plancher avec le Nettoyant Armstrong pour planchers de bois franc et laminés en utilisant la vadrouille à tête pivotante recommandée avec la housse de tissu éponge. Vaporiser le nettoyant directement sur le plancher ou sur la housse de la vadrouille. NE PAS laisser le nettoyant trop longtemps sur la surface du plancher. Le liquide excessif pourrait endommager les fibres du bois.
4. **NE JAMAIS NETTOYER OU PASSER UNE VADROUILLE HUMIDE AVEC DE L'EAU.** L'eau pourrait endommager le plancher en permanence.
5. On recommande de déposer des paillasons devant l'évier de la cuisine, dans tous les endroits pivots et très achalandés. Ne pas utiliser un tapis à dos de caoutchouc ni de vinyle. Le tapis doit être fait d'une matière qui respire, afin de ne pas retenir l'humidité.
6. Utiliser des paillasons aux portes à l'intérieur et à l'extérieur, afin de capter la saleté et l'humidité et de ne pas les entraîner sur le plancher.
7. Ne jamais utiliser l'un des produits suivants (ou produits de nature similaire) sur le plancher : nettoyeurs à base d'ammoniaque, finis acryliques, produits à base de cire, détergents, agents de blanchiment, polis, savon à base d'huile, savons nettoyeurs abrasifs ou matières acidiques, comme le vinaigre. Plusieurs de ces produits peuvent percer ou égratigner le fini du plancher ou empêcher l'utilisation appropriée des produits d'entretien recommandés.
8. Tailler les griffes des animaux domestiques pour égratigner le fini le moins possible.
9. Ne pas endommager le plancher avec des chaussures à talons usés ou dont la semelle retient des objets pointus comme des cailloux, des clous ou du gravier.
10. Éviter de marcher sur le plancher avec des chaussures à talon aiguille ou talon haut, car ces talons à support d'acier doivent être bien entretenus pour ne pas endommager le plancher.
11. Ne pas rouler ni glisser d'objets lourds directement sur le plancher. Pour déplacer des appareils ou des meubles lourds, déposer un matériau de protection solide sur le plancher et faire « marcher » l'article sur ce panneau de protection. Une pièce de tapis ou de carton n'est pas adéquate pour empêcher les égratignures de compression.
12. Utiliser des coussinets protecteurs sous les pieds de tous les meubles et s'assurer de les maintenir propres et en bon état.
13. Remplacer les roulettes de meubles durs et étroites par de larges roulettes de caoutchouc.
14. Maintenir l'humidité relative de la maison entre 35 et 55 %.
15. Protéger le plancher des rayons directs du soleil. Utiliser des rideaux et des pellicules résistant aux rayons UV dans les grandes fenêtres et les portes. Déplacer les paillasons de temps à autre puisqu'ils bloquent les rayons du soleil et peuvent à long terme donner l'apparence de décoloration sous le tapis.

### Conseils de réparations rapides

#### Taches d'aliments, d'eau ou d'animaux

- Appliquer le Nettoyant Robbins ForEver II pour planchers sur un chiffon doux bien propre.
- Frotter la section pour enlever la tache.
- Les taches plus rebelles peuvent exiger un nettoyage supplémentaire avec le Nettoyant détachant Robbins pour planchers de bois franc, suivi du Nettoyant Robbins ForEver II.

#### Taches de graisse/rouge à lèvres/crayons à colorier/encre/marques de talon de caoutchouc

- Appliquer le Nettoyant Robbins ForEver II pour planchers sur un chiffon doux bien propre.
- Frotter la section pour enlever la tache.
- Si la tache persiste, la frotter avec un chiffon imbibé du Nettoyant détachant Robbins pour planchers de bois franc.

#### Gomme à mâcher, cire de chandelle

- Déposer un sac de plastique scellé rempli de glaçons sur la substance.
- Attendre que la substance s'effrite suffisamment pour s'émietter.
- Enlever la substance et nettoyer la section avec le Nettoyant Robbins ForEver II.

#### Abrasions/éraflures mineures

- Utiliser la trousse de retouche Robbins pour les petites sections.
- Appliquer la finition Robbins ForEver II pour la remise à neuf d'une grande section.

#### Accrocs, bordures brisées et écarts

- Refinir la section avec le crayon de retouche Robbins approprié ou avec le bâtonnet d'obturation de la trousse de retouche Robbins ou avec le bouche-pore Robbins approprié.

#### Égratignures profondes/Enfoncements

- On peut remplacer individuellement les planches, lames ou sections de parquet très enfoncées ou endommagées.
- Au besoin, refinir le plancher en entier en appliquant une couche ou plus de fini ForEver II de Robbins ou de fini satiné ForEver II de Robbins.

## La garantie

### Qui est couvert ?

Toutes les garanties contenues dans ce guide de garanties limitées sont offertes uniquement à l'acheteur au détail d'origine de notre produit. Nos garanties ne sont pas transférables.

### Qu'est-ce qui est couvert et durant combien de temps ?

Les garanties limitées décrites aux présentes sont soumises aux applications, restrictions, clauses de renonciation et exclusions décrites ci-après et sont en vigueur pour les produits de planchers achetés après le 1<sup>er</sup> mai 2006. Toutes les garanties débutent à la date d'achat au détail et demeurent en vigueur pour la période applicable.

### Quelle est votre responsabilité dans le cadre de nos garanties ?

Pour être couvert dans le cadre de nos garanties (sauf la garantie de défauts constatés avant l'installation), vous devez conserver votre reçu d'achat et vous assurer que le plancher soit installé de façon appropriée, conformément à nos instructions d'installation fournies avec le produit de plancher. Pour être couvert dans le cadre de notre garantie à vie de protection contre l'humidité du sous-plancher, vous devez conserver votre preuve des résultats des tests d'humidité effectués avant l'installation et votre reçu d'achat confirmant l'emploi de nos adhésifs recommandés. Pour être couvert dans le cadre de notre garantie de sous-plancher à chauffage radiant, maintenez la surface du plancher à une température d'au plus 29 °C (85 °F) et l'humidité relative entre 35 et 55 %. Vous devez également entretenir votre nouveau plancher de façon appropriée en utilisant nos méthodes d'entretien faciles à suivre inscrites au verso de cette brochure. Nous vous recommandons d'utiliser uniquement nos produits d'entretien spécialement formulés pour préserver votre plancher. Le fait d'utiliser des produits d'entretien autres que ceux que nous avons spécialement formulés pour nos produits de planchers, pourrait endommager votre plancher et annuler cette garantie.

### Que ferons-nous si tout événement couvert se produit ?

Si un événement couvert inscrit dans ce guide se produit durant la période de garantie spécifiée pour le produit de plancher concerné, nous offrons de réenduire, refinir, obturer ou fournir un plancher comparable (que nous fabriquons et d'une couleur, d'un motif et d'une qualité similaires) soit pour réparer la section défectueuse ou pour remplacer le plancher, à notre discrétion. Si jamais il nous était impossible de rectifier le problème après un nombre raisonnable de tentatives, nous rembourserons la portion du prix d'achat de la section défectueuse du plancher. Si votre plancher avait été installé par des professionnels, nous paierons également les frais de main-d'oeuvre raisonnables pour la réparation ou le remplacement, dans les cinq premières années de la période de la garantie ou la durée de la période de la garantie, selon la première éventualité. Ces garanties ne comprennent pas le retrait ni le remplacement des armoires ou autres appareils.

Pour nos produits appuyés de la garantie à vie de protection contre l'humidité du sous-plancher, nous remplacerons ou réparerons le plancher, pas plus d'une fois, et ceci constitue votre seul recours exclusif dans le cadre de cette garantie. Si le remplacement ou la réparation échoue une deuxième fois de la même manière, les conditions du site seront jugées inacceptables pour l'installation de nos planchers de bois franc.

Ce sont les seuls recours offerts dans le cadre de cette garantie si un défaut ou une autre condition garantie se produit. Nous nous réservons le droit de vérifier toute réclamation ou défectuosité, en inspectant le produit et en retirant des échantillons afin de les soumettre à une analyse technique.

### Qu'est-ce qui n'est pas couvert par ces garanties ?

- Les planchers de bois installés dans une salle de bain dotée d'une douche ou d'une baignoire.
- Les dommages causés par un incendie, une inondation ou autres désastres naturels et cas de force majeure.
- Les dommages causés par de la négligence, un accident, un mauvais usage ou un usage abusif.
- Les dommages causés par un batteur ou une tête dure d'aspirateur (voir les directives de soin et d'entretien).
- Les dommages causés par des électroménagers, des meubles ou des roulettes de meubles (voir les directives de soin et d'entretien).
- Les dommages causés par une déchirure d'objets tranchants (voir les directives de soin et d'entretien).
- La perte du lustre, les égratignures et les indentations causées par le sable, des cailloux ou autres substances abrasives, les animaux domestiques, les insectes, la circulation de construction ou le manque d'entretien requis pour le plancher (voir les directives de soin et d'entretien).
- Les variations de couleur, de teinte ou de texture entre le plancher véritable et les échantillons, une photo couleur imprimée ou le plancher de remplacement.
- Les variations de couleur entre le plancher ou les échantillons et d'autres produits de plancher ou de bois que vous désirez agencer (c.-à-d. armoires, rampes d'escalier, garniture, etc.).

- Les défectuosités reliées à l'assemblage des solives du sous-plancher /plancher, au matériel de préparation du sous-plancher et aux éléments de fixation y compris, sans s'y limiter, une surface de sous-plancher inégale, la déflexion du plancher ou les vides dans le sous-plancher.
- Le bruit (grincements) associé à quoique ce soit autre qu'à la fabrication du plancher.
- Les caractéristiques normales du bois, comme les variations du grain, de la couleur, du veinage et des noeuds du bois.
- Les changements de couleur causés par l'exposition au soleil et l'âge du plancher.
- L'expansion et la contraction naturelles résultant de la séparation entre les planches ou des dommages causés par un taux d'humidité trop bas ou excessif.
- Tout produit désigné comme étant « usagé », « antique », « de qualité taverne », « bon marché », « de qualité chalet », « second », « de qualité économique », « rustique », « d'écoulement », « irrégulier » ou « non standard ». Tout produit de ce genre est vendu « TEL QUEL ».
- Les planchers installés dans des résidences non occupées par leur propriétaire ou locataire.
- Les produits résidentiels utilisés dans des installations commerciales.
- Les dommages reliés à la construction ou à l'installation.
- Les dommages au plancher ou le mauvais rendement des adhésifs causés par l'humidité du sous-plancher ou un dégât d'eau, y compris, sans s'y limiter, en raison du bris ou d'une fuite d'un tuyau d'eau, d'une inondation, d'un lavage à la vadrouille trop détrempee ou des conditions atmosphériques.
- Les défectuosités d'installation, y compris les installations effectuées (i) en effraction aux codes de bâtiments provinciaux ou locaux applicables ou (ii) à l'encontre des instructions écrites fournies avec le produit.

REMARQUE : VOUS ET L'INSTALLATEUR ÊTES RESPONSABLES D'INSPECTER LE PRODUIT DE PLANCHER AVANT L'INSTALLATION. NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR OBLIGATION, RÉCLAMATION OU DÉPENSE, Y COMPRIS LES FRAIS DE MAIN-D'OEUVRE, LORSQU'UN PLANCHER A ÉTÉ INSTALLÉ ALORS QU'IL PRÉSENTAIT DES DÉFAUTS VISIBLES.

### Qu'est-ce qui est exclu de ces garanties ?

Aucun installateur, détaillant, distributeur ou employé n'est autorisé à modifier les obligations, restrictions, clauses de renonciation ou exclusions de n'importe laquelle de nos garanties.

NOUS EXCLUONS TOUTE OBLIGATION ET NE SAURIONS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DU PAIEMENT DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES OU PARTICULIERS DANS LE CADRE DE NOS GARANTIES. Ceci signifie toute perte, dépense ou dommage autre qu'au plancher lui-même, qui puisse résulter d'un défaut du plancher. Nos garanties limitées constituent les seules garanties explicites offertes pour le produit acheté.

JUSQU'À LA LIMITE PERMISE PAR LA LOI ET POUR TOUT PRODUIT NON OFFERT AUX CONSOMMATEURS, TOUTES LES GARANTIES AUTRES QUE NOS GARANTIES LIMITÉES, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE DU PRODUIT OU À SA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER, SONT REFUSÉES. SI UNE GARANTIE IMPLICITE EST OFFERTE EN VERTU DE LA LOI, TOUTE GARANTIE IMPLICITE (Y COMPRIS TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE DU PRODUIT OU À SA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER) SE LIMITE À LA DURÉE ÉTABLIE DANS L'ÉNONCÉ ÉCRIT DE CETTE GARANTIE, JUSQU'À LA LIMITE PERMISE PAR LA LOI.

CERTAINES JURIDICTIONS N'ACCEPTENT PAS D'EXCLUSIONS OU DE RESTRICTIONS DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DE LIMITE À LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE. IL SE PEUT DONC QUE LES RESTRICTIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS.

CES GARANTIES VOUS DONNENT DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES MAIS IL SE PEUT QUE VOUS AYEZ D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER D'UNE JURIDICTION À UNE AUTRE.

### Que devez-vous faire en cas de problème ?

Nous voulons que votre plancher vous assure entière satisfaction. Si vous n'êtes pas satisfait, adressez-vous d'abord à votre détaillant. Il devrait pouvoir répondre à vos questions et au besoin, il pourra amorcer le processus d'une réclamation. Si vous n'obtenez toujours pas satisfaction, veuillez nous contacter :

Centre de réclamation pour produits de planchers Armstrong  
Armstrong Floor Products Claim Center  
P.O. Box 3001  
Lancaster, Pennsylvania 17604-3001  
1 800 233 3823

VEUILLEZ CONSERVER VOTRE REÇU D'ACHAT. VOUS DEVREZ FOURNIR L'INFORMATION CONCERNANT LA DÉFECTUOSITÉ SOUMISE, DE MÊME QUE LA DATE ET LA PREUVE D'ACHAT.

Garantie à vie d'intégrité structurale (1)
Garantie sur le fini en usage résidentiel (en années) (2)
Garantie de 3 ponçages (3)
Garantie d'un ponçage (3)
Garantie à vie d'adhérence de l'adhésif (4)
Garantie à vie de protection contre l'humidité du sous-plancher (5)
Garantie contre les défauts avant l'installation (6)
Garantie de sous-planchers à chauffage radiant (7)

## 25 ANS

### BOIS ÉTUDIÉ

Collection Artesian Classics™	x	25			x	x	x	x
Érable Bretton Forest™	x	25			x	x	x	x
Collection Fenton Crest™	x	25			x	x	x	x
Planche Fifth Avenue™	x	25	x		x	x	x	x
Collection Halifax™ sculptée à la main	x	25			x	x	x	x
Collection Handford™	x	25			x	x	x	x
Planche New Traditional™	x	25	x		x	x	x	x
Collection Passeggiata™	x	25	x		x	x	x	x
Collection Urban Exotics™	x	25			x	x	x	x

### BOIS MASSIF

Collection Gatsby™	x	25					x	
Collection Urban Exotics™ - massif	x	25					x	

## 15 ANS

### BOIS ÉTUDIÉ

Planche Ashcroft™	x	15			x	x	x	x
Planche Austin®	x	15		x	x	x	x	x
Planche Huntington®	x	15	x		x	x	x	x

### BOIS MASSIF

Planche Ascot™	x	15	x				x	
Lame Ascot	x	15	x				x	
Planche Warren™	x	15	x				x	
Lame Warren	x	15	x				x	

## Remarques

- (1) Nous garantissons que dans leur état de fabrication d'origine, les produits couverts seront exempts de tout vice de qualité, lamellage et assemblage, tant et aussi longtemps que le plancher appartiendra à son acheteur d'origine.
- (2) Nous garantissons à l'acheteur d'origine que, durant la période indiquée, le fini du produit couvert ne s'usera pas en profondeur et que le fini ne se séparera pas du plancher de bois en usage ménager normal, pourvu qu'il soit entretenu conformément à nos lignes directrices recommandées pour l'entretien.
- (3) Nous garantissons à l'acheteur d'origine que les produits couverts pourront être poncés et refinis professionnellement au moins (3) fois ou (1) fois, tel que spécifié pour le produit, pourvu que les méthodes appropriées de ponçage et de finition soient suivies, tel que spécifié par la National Wood Flooring Association ([www.nwfa.org](http://www.nwfa.org)).
- (4) Nous garantissons à l'acheteur d'origine, tant et aussi longtemps que le plancher lui appartiendra, que chacun de nos adhésifs recommandés conservera son adhérence, pourvu que ces adhésifs aient été posés de façon appropriée avec nos produits de planchers couverts et que ceux-ci aient été entretenus conformément à nos lignes directrices recommandées pour l'entretien.
- (5) Nous garantissons que chacun des planchers de bois franc étudié couverts, pourvu qu'il ait été installé de façon appropriée à l'aide de nos adhésifs recommandés, conformément à nos méthodes d'installation (y compris le test d'humidité du sous-plancher approprié), ne se détachera pas du sous-plancher, tant et aussi longtemps que le plancher appartiendra à l'acheteur d'origine. Ceci signifie qu'avant l'installation, le sous-plancher doit être inspecté pour s'assurer qu'il ne dépasse pas le niveau d'humidité maximum admissible. Pour s'assurer que la garantie demeure efficace, conserver la preuve des résultats des tests d'humidité

effectués avant l'installation. Si le sous-plancher dépasse le niveau d'humidité maximum admissible, on devra laisser le sous-plancher sécher ou utiliser le système de retardant d'humidité professionnel S-135 VapArrest™ d'Armstrong™. Les sous-planchers dont les problèmes face à l'humidité sont reconnus ne sont pas couverts par cette garantie. Cette garantie offre uniquement une réparation et un remplacement.

### (5A) Garantie en usage résidentiel

Nous garantissons que si le système de retardant d'humidité professionnel S-135 VapArrest™ d'Armstrong™ est utilisé avec nos adhésifs à l'uréthane recommandés pour les planchers de bois franc BRUCE® et ARMSTRONG et pour les planchers de bois franc étudié ROBBINS®, les conditions de la garantie contre l'humidité du sous-plancher applicables à ce plancher s'appliqueront, sans devoir effectuer un test d'humidité pré-installation, pourvu que le plancher soit visiblement sec avant l'installation et que toutes les autres instructions d'installation soient suivies.

### (5B) Garantie en usage commercial

Pour les applications commerciales, si le système de retardant d'humidité professionnel S-135 VapArrest d'Armstrong est utilisé avec nos adhésifs à l'uréthane recommandés pour les planchers de bois franc BRUCE et ARMSTRONG et pour les planchers de bois franc étudié ROBBINS, les conditions de la garantie contre l'humidité du sous-plancher applicables à ce plancher s'appliqueront pour une période de 3 ans à compter de la date d'installation, pourvu que l'on effectue un test d'humidité approprié. Ceci signifie qu'avant l'installation, le sous-plancher doit être inspecté afin de s'assurer qu'il ne dépasse pas le niveau d'humidité maximum admissible pour utiliser le système de retardant d'humidité professionnel S-135 VapArrest d'Armstrong. Dans le cadre du test de chlorure de calcium, le niveau d'humidité du sous-plancher ne doit pas dépasser 12 lb en 24 heures sur 1000 pi ca. Pour s'assurer que la garantie demeure en vigueur, conserver la preuve des résultats des tests d'humidité effectués avant l'installation. Si le sous-plancher dépasse le niveau d'humidité maximum admissible, on devra laisser le sous-plancher sécher. Les sous-planchers dont les problèmes face à l'humidité sont reconnus ne sont pas couverts par cette garantie. Cette garantie offre uniquement une réparation et un remplacement.

- (6) Nous garantissons que les produits couverts répondent à nos normes de qualité. L'acheteur, ou l'installateur, devra inspecter soigneusement les produits avant l'installation pour déceler tout défaut d'usage, de dimension ou de motif. Toute pièce non taillée qui semble défectueuse devra être retournée à l'endroit où elle a été achetée ; les pièces qui ne répondront pas à nos spécifications seront remplacées. Puisque le bois est un produit naturel, les variations naturelles de la couleur, de la teinte et du grain ne sont pas couvertes par cette garantie. La garantie pré-installation prend fin dès que le produit est installé.
- (7) Nous garantissons à l'acheteur d'origine que le produit couvert, pourvu qu'il soit installé de façon appropriée conformément à nos instructions d'installation par-dessus un sous-plancher à chauffage radiant étudié pour la cote R du produit de plancher de bois, ne gondolera pas pourvu que la surface du plancher fini ne dépasse pas 29 °C (85 °F) durant la durée du plancher et que l'humidité relative soit maintenue entre 35 et 55 %.



## Produits d'entretien recommandés pour les planchers Robbins

**Nettoyant pour planchers de bois franc et laminés d'Armstrong™ :** Il suffit d'appliquer le nettoyant sur un chiffon propre pour nettoyer une petite section ou de vaporiser le nettoyant directement sur le plancher et de nettoyer la section entière à l'aide d'une vadrouille Armstrong à tête pivotante recouverte d'une housse. Le nettoyant pour planchers de bois franc et laminés de Bruce® est un autre nettoyant recommandé.

**Système de nettoyage pour planchers de bois franc et laminés d'Armstrong :** Cette trousse comprend tout ce qu'il faut pour nettoyer rapidement et facilement tous les planchers de bois franc et laminés dotés d'un fini à l'uréthane. La trousse comprend une bouteille pour vaporiser le nettoyant pour planchers de bois franc et laminés d'Armstrong, une vadrouille à grande tête pivotante qui se plie pour rejoindre facilement le plancher sous les meubles et les appareils ménagers et une housse de vadrouille réversible et lavable à la machine. On peut aussi utiliser le nettoyant pour planchers de bois franc et laminés de Bruce.

**Housses de remplacement pour la vadrouille d'Armstrong ou de Bruce :** Chaque emballage contient deux housses de tissu éponge doux et absorbant, munies d'un contour élastique pour pouvoir remplacer la housse rapidement et facilement sur la vadrouille à tête pivotante. Les housses sont réversibles et lavables à la machine.

**Nettoyant à essuyer d'Armstrong :** Un nettoyant spécialement conçu pour enlever les taches et les substances renversées à base de vaseline. Utile pour enlever les marques de talons de caoutchouc, la graisse, la cire et l'asphalte. Il suffit d'appliquer le produit sur un chiffon sec et propre et d'essuyer la tache sans nuire au fini. On peut aussi utiliser le détachant/décapant Clean 'n' Strip® de Bruce.

**Restore d'Armstrong :** Restore est un produit de retouche facile d'emploi conçu pour tous les planchers dotés d'un fini à l'uréthane. Il offre une excellente solution de rechange au ponçage et à la refinition. Il redonne au plancher son lustre d'origine, même après des années de circulation et d'usure. Un autre enduit de finition à l'uréthane recommandé est le produit Fresh Finish™ de Bruce. Restore et Fresh Finish sont offerts pour deux niveaux de lustre – fini lustré ordinaire pour planchers semi et très lustrés et fini peu lustré pour planchers très peu et peu lustrés.

**Trousse de retouche :** La trousse sert à dissimuler les éraflures et les accrocs sur les planchers finis à l'uréthane. La trousse contient des crayons marqueurs de retouche et des bâtonnets bouche-pores qui se mêlent aux teintures d'usine, ainsi que les instructions et le matériel nécessaires pour réparer facilement plusieurs problèmes.

**Bouche-pores acrylique :** Ce produit est conçu pour remplir les écarts, les petites fissures et les bordures brisées. Il suffit d'appliquer le matériau sur la section à réparer et d'essuyer l'excédent avec une serviette humide.

**ROBBINS**<sup>®</sup>  
from 

Services techniques et de relation auprès de la clientèle d'Armstrong :  
1 800 233 3823  
www.robbins.com

VEUILLEZ ENVOYER TOUTE CORRESPONDANCE À :  
Services techniques et de relation auprès de la clientèle d'Armstrong  
Armstrong World Industries, Inc.  
P.O. Box 3001  
Lancaster, PA 17604-3001

© 2007 AWI Licensing Company  
Les marques de commerce appartiennent à AWI Licensing Company ou à  
Armstrong Hardwood Flooring Company.  
Clean 'n' Strip® et Robbins® sont enregistrées aux Etats-Unis seulement.